



ADAMA

ADAMA.COM



INSECTICIDE

Cosayr[®]

**Maîtrisez l'invisible,
Contrôlez les nuisibles.**

**Le spécialiste des lépidoptères,
sélectif des auxiliaires**

- Grande efficacité sur les lépidoptères et doryphores
- Haute sélectivité des auxiliaires
- Souplesse d'utilisation, du stade des pontes aux stades larvaires avec une persistance d'action de 21 jours

Listen › Learn › Deliver

ADAMA.COM



INSECTICIDE

COSAYR®

La solution puissante contre les lépidoptères ravageurs

Formulé à partir de chlorantraniliprole (CTPR) 200 g/L, COSAYR® est l'insecticide spécialiste contre les lépidoptères ravageurs et doryphores. Sa double action ovicide et larvicide et sa persistance d'action jusqu'à 21 jours, offrent une protection robuste et une grande souplesse d'utilisation. COSAYR® est très peu sensible à la température, aux U.V, et résistant au lessivage, notamment grâce à sa mobilité translaminaire et sa systémie ascendante dans la plante. Son mode d'action spécifique confère à COSAYR® des propriétés limitant l'impact sur les auxiliaires et pollinisateurs qui participent au maintien des équilibres naturels dans vos parcelles.

Mode d'action unique : un contrôle des ravageurs par paralysie rapide

Grâce à sa mobilité translaminaire, COSAYR® pénètre rapidement dans le système vasculaire et les tissus foliaires de la plante.

Dès l'ingestion par l'insecte ravageur, le chlorantraniliprole présent dans COSAYR® se lie aux récepteurs de la ryanodine des ravageurs. Ce mode d'action engendre la libération incontrôlée d'ions calcium (Ca^{2+}) au cœur du système musculaire des ravageurs, entraînant alors la paralysie et l'arrêt de consommation de la plante dans les heures qui suivent.

Une protection robuste et durable

- **Efficacité optimale** : contre les lépidoptères et doryphores, jusqu'à 21 jours post-application.
- **Souplesse d'utilisation** : action complète ovicide, ovo-larvicide et larvicide pour une intervention stratégique.
- **Protection renforcée contre le lessivage** : grâce à une absorption moléculaire rapide par la plante dans les 1 à 2 heures après application.
- **Respect des équilibres naturels** : l'impact du chlorantraniliprole reste faible sur la plupart des insectes auxiliaires, qui régulent naturellement les populations de ravageurs.
- **Gestion durable des résistances** : aucune résistance identifiée à ce jour sur les ravageurs homologués.

Spectre d'efficacité sur certains ravageurs

Efficacité sur les ravageurs de la vigne

90 %
sur eudémis
Moyenne de 29 essais
Pression sur les témoins : 21 %

93 %
sur cochyllis
Moyenne de 5 essais
Pression sur les témoins : 14 %

87 %
sur cryptoblabes
Moyenne de 2 essais
Pression sur les témoins : 20 %

Efficacité sur la pyrale du maïs

87 %
Moyenne de 27 essais
Pression sur les témoins : 26 %

Efficacité sur la noctuelle du maïs

90 %
Moyenne de 8 essais
Pression sur les témoins : 14 %

COSAYR® respecte les équilibres naturels et les insectes utiles

Grâce à sa grande sélectivité sur de nombreux auxiliaires, l'insecticide COSAYR® cible spécifiquement certains ravageurs des cultures, tout en minimisant l'impact sur les insectes bénéfiques.

Auxiliaires	Ravageurs ciblés par les auxiliaires	Effet du CTPR
Acariens prédateurs (ex : <i>Amblyseius californicus</i> , <i>Phytoseiulus persimilis</i> , <i>Hypoaspis miles</i>)	Autres acariens	1
Chrysope - larve	Pucerons, larves de lépidoptères, cochenilles	1
Coccinelle - larve (ex : <i>Adalia bipunctata</i>)	Pucerons, cochenilles, aleurodes, psylles, autres hémiptères, thrips	1
Punaies prédatrices (ex : <i>Macrolophus caliginosus</i> , <i>Orius laevigatus</i> , <i>Anthrenus nemoralis</i>)	Pucerons, cochenilles, aleurodes, psylles, autres hémiptères, thrips	1
Hyménoptères parasitoïdes (ex : <i>Encarsia formosa</i> , <i>Dacnusa sibirica</i> , <i>Diglyphus isaea</i> , <i>Aphidius colemani</i> , <i>Trichogramma evanescens</i>)	Pucerons, larves de lépidoptères	1

Source : Biobest / Classification IOBC :

1 - Non toxique	2 - Légèrement toxique	3 - Moyennement toxique	4 - Très toxique
-----------------	------------------------	-------------------------	------------------

Une intervention préventive, avant les dégâts

Pour une efficacité optimale, il est préférable d'appliquer COSAYR® aux stades de ponte et d'éclosion. Grâce à sa souplesse d'utilisation, COSAYR® est aussi très efficace sur les premiers stades larvaires.

Un bon monitoring et une qualité de pulvérisation assurant la bonne couverture du feuillage, seront clés pour un positionnement efficace de l'insecticide.

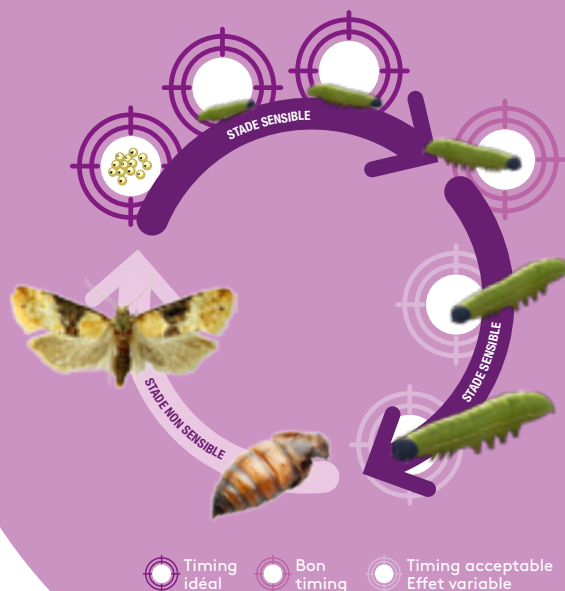


Tableau des usages autorisés

Cultures	Cibles	Doses max. d'emploi	Nombre max. d'application	Stade d'application	Délai avant récolte	Zone non traitée aquatique	Culture attractive en floraison
Choux pommés, Brocoli, Choux fleurs	Noctuelle du chou et autres chenilles phytophages	0,14 L/ha	1/an/culture*	BBCH 15 - 19 BBCH 20 - 49	BBCH 19 max 3 jours	20m (dont DVP 5m)	Non concerné
Maïs, Sorgho, Millet, Miscanthus, Moha	Pyrle du maïs, Sésamie du maïs et autres chenilles phytophages	0,14 L/ha	1/an	BBCH 20 - 87	14 jours 7 jours	20m (dont DVP 5m)	Emploi interdit
Maïs doux							
Pommier, Poirier, Néflier, Cognassier, Nashi, Pomette	Carpocapse des pommes, Tordeuse orientale du pêcher, Tordeuses de la pelure, Carpocapse du prunier et autres chenilles foreuses et phytophages	0,155 L/ha	1/an/culture*	BBCH 70 - 87 BBCH 73 - 85	14 jours	20m	Non concerné
Pêcher, Abricotier, Nectarinier, Prunier, Jujube							
Tomate, Aubergine	Noctuelle de la tomate et autres noctuelles type <i>Spodoptera</i> sp.	0,2 L/ha	2/an Intervalle 7 jours	BBCH 71 - 89	1 jour	20m (dont DVP 20m) sous abri : 5m	Non concerné
Pomme de terre	Doryphores, Teigne de la pomme de terre, Mineuse de la tomate	0,06 L/ha	2/an/culture Intervalle 7 jours	BBCH 31 - 60	14 jours	5m	Non concerné
Vigne de table, Pépinières viticoles, Vigne de cuve, Vignes mères	Vers de la grappe (<i>Eudémis</i> , <i>Cochylis</i> ...), Pyrle du Daphné (<i>Cryptoblabes</i>), <i>Eulia</i>	0,18 L/ha	1/an**	BBCH 70 - 83	Raisin de cuve : 30 jours Raisin de table : 3 jours	20m	Emploi interdit (1)

DVP : Dispositif Végétalisé Permanent.

(1) Emploi interdit = usage interdit durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives en plein champ ou sous abri ouvert, dans les conditions fixées par l'arrêté du 20/11/2021.



INSECTICIDE

Conditions d'emploi

1/ DSR (distance sécurité riverains) ou DSPPR (distance sécurité personnes présentes et résidents) :

Respecter une distance entre le premier/dernier rang de la culture traitée et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents :

- D'au moins 10 mètres pour les usages en plein champ, « fruits à pépins », « pêcher-abricotier », « prunier » et « vigne »
- D'au moins 3 mètres pour les usages en plein champ, « choux à inflorescence », « choux pommés », « maïs doux », « maïs », « pomme de terre » et « tomate-aubergine »
- D'au moins 10 mètres pour l'usage sous abri « tomate-aubergine »

2/ Autres conditions d'emploi à respecter :

*SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur choux pommés ou choux à inflorescence à la dose de 0,14 L/ha entre les stades BBCH 15 et BBCH 19 et sur « fruits à pépins » ou « pêcher-abricotier » ou « prunier » à la dose de 0,155 L/ha, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant chlorantraniliprole plus d'une année sur deux.

**SPe 1 : Pour protéger les macro-organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du chlorantraniliprole plus d'une année sur deux pour les usages « fruits à pépins », « pêcher-abricotier », « prunier » et « vigne ».

SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainés pour les usages « tomate-aubergine » avec culture de pleine terre, « choux pommés », « choux à inflorescence », « maïs », « maïs doux », « prunier », « pêcher-abricotier » et « fruits à pépins ».

SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.

Pour les usages en plein champ et sous abri ouvert pendant le traitement :

SPe 8 : Peut être dangereux pour les abeilles - Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison des cultures attractives, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Pour les usages sous abri fermé pendant le traitement :

Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile.



COSAYR® - AMM N° 2250461 - SC - Suspension concentrée - chlorantraniliprole 200 g/L - Attention - H410 • EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. Éviter le contact avec la peau, conformément à l'arrêté du 9 Novembre 2004. Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ©Marque déposée ADAMA France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Octobre 2025. Annule et remplace toute version précédente.

COSAYR®

ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.



ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél. : 01 41 47 33 33 | www.adama.com

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.